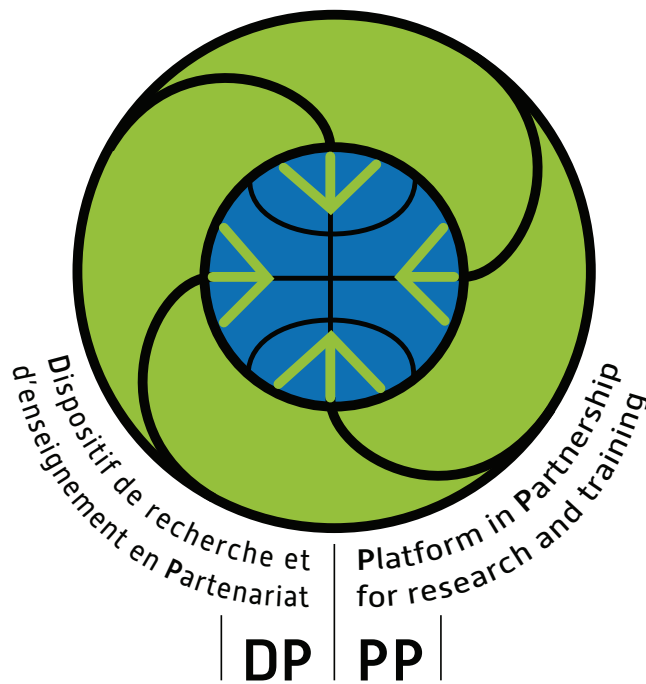


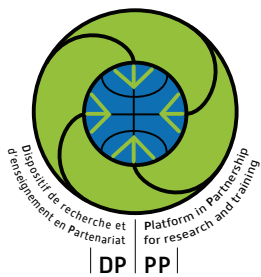
*Agir pour un développement par la recherche  
Renforcer les communautés scientifiques du Sud*

# Dispositifs de recherche et d'enseignement en Partenariat



*Un outil innovant  
pour la recherche  
agronomique  
internationale*





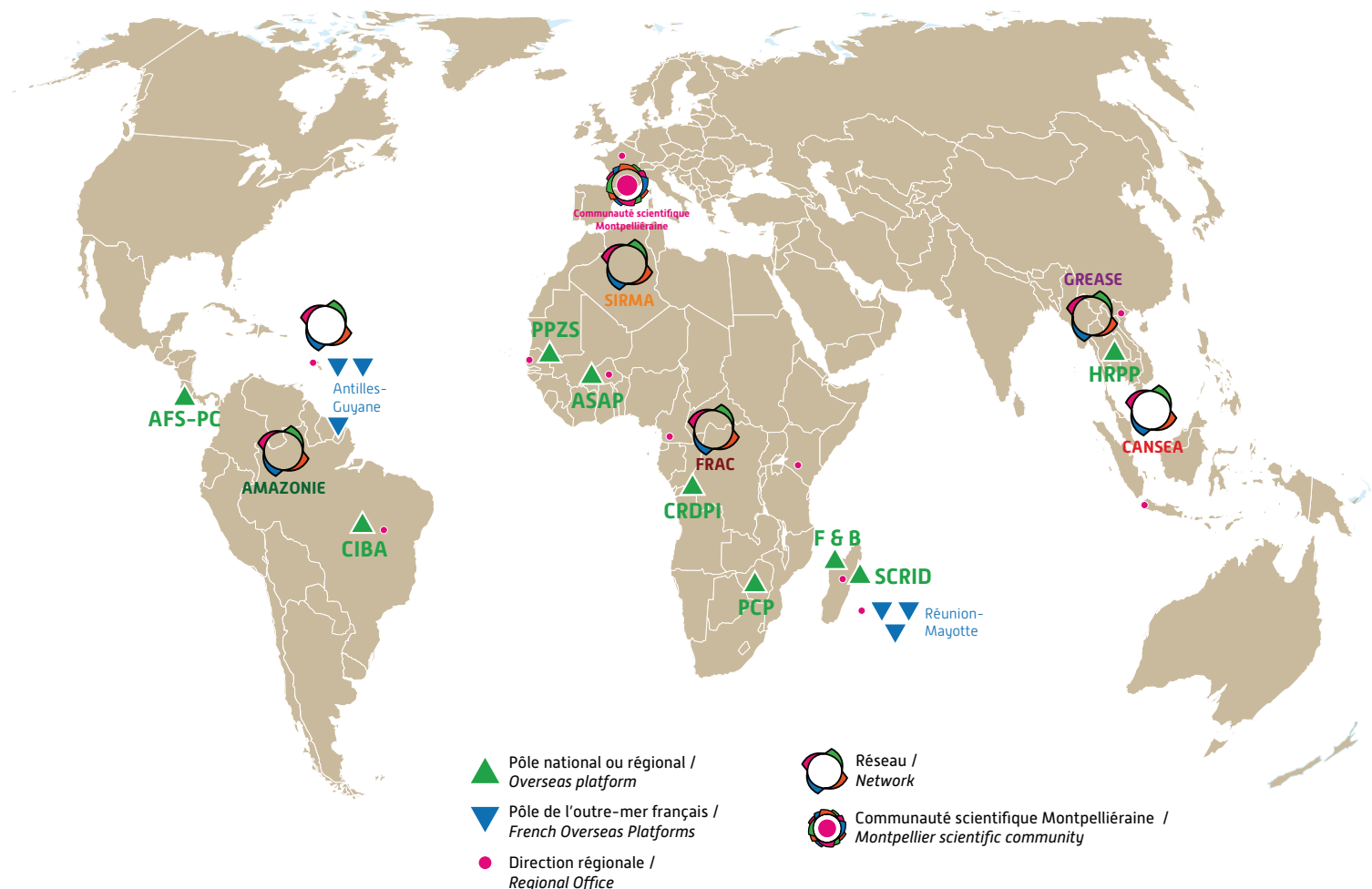
*Pas de  
développement  
durable  
sans  
culture  
scientifique*

L'accroissement des risques planétaires impose une solidarité renforcée entre tous les pays, qu'ils soient du Nord ou du Sud. Au cœur de ces enjeux économiques, sociaux, environnementaux, alimentaires et énergétiques, la recherche agronomique est tout particulièrement concernée.

Au moment où les modalités de production scientifique amènent à exacerber les compétitions, et donc les exclusions, la recherche pour le développement doit promouvoir les partenariats avec les institutions et les scientifiques des pays dont le système de recherche est fragilisé. Accepter l'érosion des capacités scientifiques de ces pays et leur exclusion des réseaux de production scientifique handicaperait les communautés scientifiques locales et, par voie de conséquence, les dynamiques de développement. Or transférer des connaissances acquises par un petit nombre d'organismes ne saurait suffire pour répondre aux Objectifs du Millénaire pour le développement !

**Forts d'une longue expérience sur les terrains du Sud, le Cirad et ses partenaires ont développé des pratiques innovantes de partenariat dont l'objectif est de développer la culture scientifique. Elles s'exercent dans le cadre de « Dispositifs de recherche et d'enseignement en partenariat » à travers le monde.**

Dispositifs de recherche et d'enseignement en partenariat [09/2011]



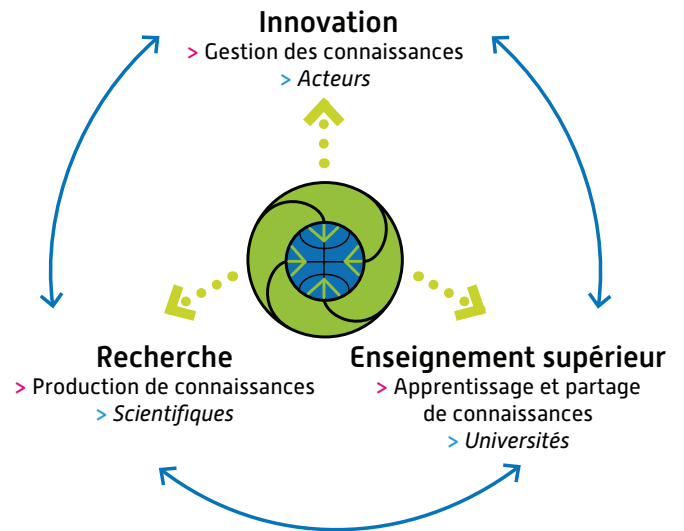


DP | PP |

*Pas de culture scientifique sans production localisée de connaissances*

### Un dispositif, c'est :

- un ensemble de partenaires et la volonté de travailler ensemble ;
- des perspectives et objectifs communs ;
- un engagement humain, matériel et financier dans la durée pour les atteindre ;
- une thématique de recherche partagée ;
- un champ géographique donné ;
- une masse critique de compétences multiples et d'activités.



### Un objectif : contribuer au développement des pays moins avancés par une recherche de qualité

- Produire des connaissances scientifiques utilisables pour répondre à des enjeux de développement
- Renforcer les compétences scientifiques des partenaires par la formation et l'enseignement supérieur
- Promouvoir la souveraineté des communautés scientifiques concernées au sein de la recherche agronomique mondiale

### Un principe : le « faire ensemble »

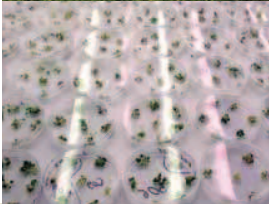
- Identifier les enjeux de développement propres à une région donnée
- Les traduire en questions de recherche élaborées conjointement
- Partager des moyens de production scientifique avec l'ensemble des acteurs concernés
- Constituer un portefeuille dynamique de projets de recherche
- Valoriser les résultats sous forme de publications et d'expertises et favoriser leur usage pour le développement

### Une gouvernance : une organisation et des moyens

- Un pilotage collégial par l'ensemble des partenaires
- Trois instances de gouvernance : un comité de pilotage, instance décisionnelle et d'orientation où siègent les directions des institutions membres ; un comité scientifique, formé de personnalités internes et externes ; une cellule de coordination qui gère les activités au quotidien
- Des présidences tournantes selon des modalités inscrites dans les accords
- Une évaluation externe, commanditée par le comité de pilotage, tous les 4-5 ans, qui fournit l'occasion d'actualiser ou définir une feuille de route stratégique
- Une mise à disposition équilibrée des ressources humaines, matérielles et financières par les institutions membres

### Un fonctionnement : des formes variées

- Des pôles à vocation nationale ou régionale dans les pays du Sud
- Des pôles dans l'outre-mer français, à rayonnement régional
- Des réseaux thématiques transnationaux
- La communauté scientifique montpelliéraine et ses collectifs thématiques de recherche nombreux, de renommée internationale.





### Un dispositif, c'est :

- un ensemble de partenaires et la volonté de travailler ensemble ;
- des perspectives et objectifs communs ;
- un engagement humain, matériel et financier dans la durée pour les atteindre ;
- une thématique de recherche partagée ;
- un champ géographique donné ;
- une masse critique de compétences multiples et d'activités.



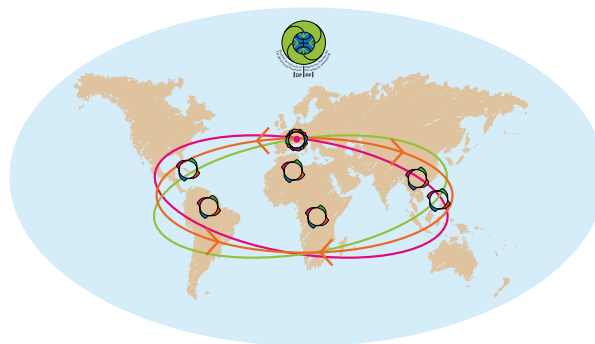
# Pour un développement par la recherche

Le partenariat est un principe fondateur de l'action du Cirad. Notre organisme a fait le choix de ne pas posséder d'implantations propres à l'étranger, mais de bâtir et d'ancrer avec ses partenaires des dispositifs de recherche et d'enseignement abordant des thématiques pertinentes, localement, régionalement et globalement. Il propose aujourd'hui d'aller plus loin.

Le Cirad est convaincu que la pratique de la recherche en partenariat est un acte de développement. Il ne saurait y avoir de développement durable d'une société sans développement de sa culture scientifique et de sa capacité à produire des connaissances. Les dispositifs de recherche et d'enseignement en partenariat sont un moyen de produire des connaissances scientifiques locales, porteuses d'innovations. Interlocuteurs des décideurs politiques et des agences de financement, ils sont générateurs d'une expertise diversifiée, fondée sur un capital d'expérience. Lieux d'accueil et de mobilité, ils favorisent la formation, le renforcement et la mobilisation des compétences. Ils sont ainsi un outil de renforcement des structures régionales et des systèmes nationaux de recherche.

Avec ses partenaires, le Cirad a l'ambition de faire jouer un rôle actif à ces dispositifs dans l'animation en réseau des communautés scientifiques internationales. Ils contribueraient ainsi à l'immense effort collectif de recherche et de formation devenu nécessaire pour affronter les enjeux agricoles, alimentaires et environnementaux d'aujourd'hui.

Avec ces dispositifs, le Cirad et ses partenaires mettent leurs ressources et leurs acquis à disposition des communautés internationales. Ils les invitent à se joindre à eux pour repenser la carte des dispositifs mondiaux actuels.



## Le Cirad place les dispositifs en partenariat au centre de sa stratégie scientifique

- Il leur alloue des ressources par le biais de mesures incitatives spécifiques : équipement, financement de thèses ou de post docs, de missions et d'échanges, organisation de séminaires, etc.  
**10 M€ de mesures incitatives, à l'étranger, 200 chercheurs et 200 équivalents temps plein de missions, 150 chercheurs dans l'outre-mer français**
- Il leur offre la possibilité de bénéficier d'accueil dans l'ensemble de ses laboratoires et des équipements qu'il partage à Montpellier et dans l'outre-mer français.  
**400 chercheurs internationaux accueillis à Montpellier et dans l'outre-mer français**
- Il élabore des modules de formation et dispense des enseignements dans les universités partenaires.  
**3 000 heures d'enseignement dans les universités du Sud**